

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 28/11/2024 - 17796 - 2014 B 00333 - 801 094 053 - A84 OYONNAX

A84 OYONNAX

Société par actions simplifiée

Au capital de 80.000 €

445, avenue Jean Coutty

Zone Commerciale Point B

ARBENT (Ain)

801 094 053 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2024

CERTIFIES CONFORMES
LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'LA PRESIDENCE'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2024 12			Exercice N-1 30/04/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	14 510	14 510		
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	35 569	35 569		
	Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	43 255	35 583	7 672	11 101
	Autres immobilisations corporelles	231 323	165 430	65 893	74 376
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	10		10	10
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	109		109	107
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	27 150		27 150	27 150
	Total II	451 925	251 091	200 834	212 744
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	152 707		152 707	172 505
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	42 928	11 761	31 167	41 966
	Autres créances	58 277		58 277	57 722
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	71 663		71 663	47 343
	Charges constatées d'avance (3)	7 264		7 264	8 952
	Total III	332 840	11 761	321 079	328 488
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	784 765	262 852	521 913	541 231

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2024 12	Exercice N-1 30/04/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 000	80 000
	Réserves		
	Réserve légale	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	21 077	18 849
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 428	2 228
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	126 505	109 077
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
DETTE (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
Comptes de Régularisation	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	94 504	152 089
	Concours bancaires courants	503	376
	Emprunts et dettes financières diverses	20 580	12 662
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 755	7 869
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 704	177 936
	Dettes fiscales et sociales	77 417	68 752
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 830	9 355
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	3 115	3 115
	Total IV	395 408	432 154
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		521 913	541 231

(1) Dont à moins d'un an

SASU A84 OYONNAX

445 AVENUE JEAN COUTTY

01100 ARBENT

ANNEXE DU 01/05/2023 AU 30/04/2024

CAPIDEX

21 RUE DU MOULIN

01100 BELLIGNAT

04.74.81.20.60

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Fonds commercial	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	14 510		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 569		
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 422		833
Installations générales agencements aménagements divers	148 219		
Matériel de transport	51 375		16 644
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 085		
TOTAL	257 101		17 477
Autres participations	10		
Autres titres immobilisés	107		2
Prêts, autres immobilisations financières	27 150		
TOTAL	27 267		2
TOTAL GENERAL	434 446		17 479

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			14 510	14 510
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles			135 569	135 569
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			43 255	43 255
Installations générales agencements aménagements divers			148 219	148 219
Matériel de transport			68 019	68 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 085	15 085
TOTAL			274 577	274 577
Autres participations			10	10
Autres titres immobilisés			109	109
Prêts, autres immobilisations financières			27 150	27 150
TOTAL			27 269	27 269
TOTAL GENERAL			451 925	451 925

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	14 510			14 510
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	35 569			35 569
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 321	4 261		35 583
Installations générales agencements aménagements divers	106 063	8 765		114 829
Matériel de transport	21 347	14 472		35 818
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 892	1 890		14 783
TOTAL	171 624	29 388		201 013
TOTAL GENERAL	221 703	29 388		251 091

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 261				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 765				
Matériel de transport	14 472				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 890				
TOTAL	29 388				
TOTAL GENERAL	29 388				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	12 009		248		11 761
TOTAL	12 009		248		11 761
TOTAL GENERAL	12 009		248		11 761
Dont dotations et reprises d'exploitation			248		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	27 150		27 150
Autres créances clients	42 928	42 928	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 040	7 040	
Divers état et autres collectivités publiques	1 500	1 500	
Débiteurs divers	49 737	49 737	
Charges constatées d'avance	7 264	7 264	
TOTAL	135 620	108 470	27 150

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	503	503		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	94 504	47 183	47 321	
Emprunts et dettes financières divers	4 500	4 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	180 704	180 704		
Personnel et comptes rattachés	26 964	26 964		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 161	31 161		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 579	13 579		
Autres impôts taxes et assimilés	5 713	5 713		
Groupe et associés	16 080	16 080		
Autres dettes	8 830	8 830		
Produits constatés d'avance	3 115	3 115		
TOTAL	385 653	338 332	47 321	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	57 585			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	16 080			

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	8 000			8 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	14 510	
Total général	14 510	

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	100 000			100 000	
Total	100 000			100 000	

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 626
Autres créances	16 744
Total	19 370

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	417
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 684
Dettes fiscales et sociales	39 176
Total	49 277

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 2 6 4
Total	7 2 6 4
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 1 1 5
Total	3 1 1 5

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

A84 OYONNAX
Société par actions simplifiée
Au capital de 80.000 €
445, avenue Jean Coutty
Zone Commerciale Point B

ARBENT (Ain)

801 094 053 RCS BOURG EN BRESSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE

L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LA PRESIDENCE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 17.427,92 €
en totalité au poste « *autres réserves* ».

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions, qu'il n'a rien été attribué aux actions au titre des trois exercices précédents.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 25 OCTOBRE 2024.

LA PRESIDENCE

